

Communiqué de presse

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2021

## Interfel soutient la Charte « *Engagement Provenance et Fraîcheur* » lancée par le Ministère de l'Agriculture

La Charte « *Engagement Provenance et Fraîcheur* » soutenue par Interfel est lancée officiellement du 27 février au 7 mars 2021 dans toute la France. Cette charte d'engagement de valorisation des produits frais et locaux a été signée fin 2020 par les enseignes de la grande distribution et les fédérations membres de la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Annoncée dans la continuité des Etats Généraux de l'Alimentation, mais aussi pour inscrire dans la durée la solidarité constatée à tous les stades de la chaîne alimentaire depuis le début de la crise sanitaire, cette Charte vise à promouvoir l'accès du plus grand nombre à une alimentation saine et durable.

Dès son élaboration, Interfel a soutenu les signataires de ce projet porté plus particulièrement par trois de ses organisations professionnelles : la FCD (*Fédération du Commerce et de la Distribution*) et le Collège alimentaire de la FCA (*Fédération du commerce coopératif et associé*) pour la grande distribution ; et Saveurs Commerce (*Fédération nationale des commerces alimentaires spécialisés de proximité*) représentant les primeurs en magasin et sur marchés, membre de la CGAD (*Confédération générale de l'alimentation en détail*).



### « *Engagement Provenance et Fraîcheur* »

L'interprofession, par ailleurs membre fondateur de l'ACOFAL - *l'Association de Coordination du Frais Alimentaire*, approuve toute action qui valorise les produits frais et notamment les fruits et légumes ; car ils apportent une réponse en termes de réglementation, d'organisation de filière, de demandes consommateurs et d'attentes sociétales, à des spécificités qui doivent être valorisées. Pour rappel, ce secteur a été le premier à rendre obligatoire l'information précisant l'origine nationale de ses produits aux consommateurs.

Tout au long de cette semaine de lancement qui marquera le déploiement progressif de la bannière commune « *Engagement, Provenance et Fraîcheur – Plus près de vous et de vos goûts* » dans les enseignes des grandes surfaces et chez les primeurs, Interfel mettra à disposition des professionnels concernés **des supports de communication** via la plateforme numérique de son site internet [www.interfel.com](http://www.interfel.com) et sur sa plateforme « matériel ».

**Contact presse** : Victoire GENEST – 01.49.49.15.20 – 06.15.52.15.08 [v.genest@interfel.com](mailto:v.genest@interfel.com)

### A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés :

*production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.*

*[www.interfel.com](http://www.interfel.com) / [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)*